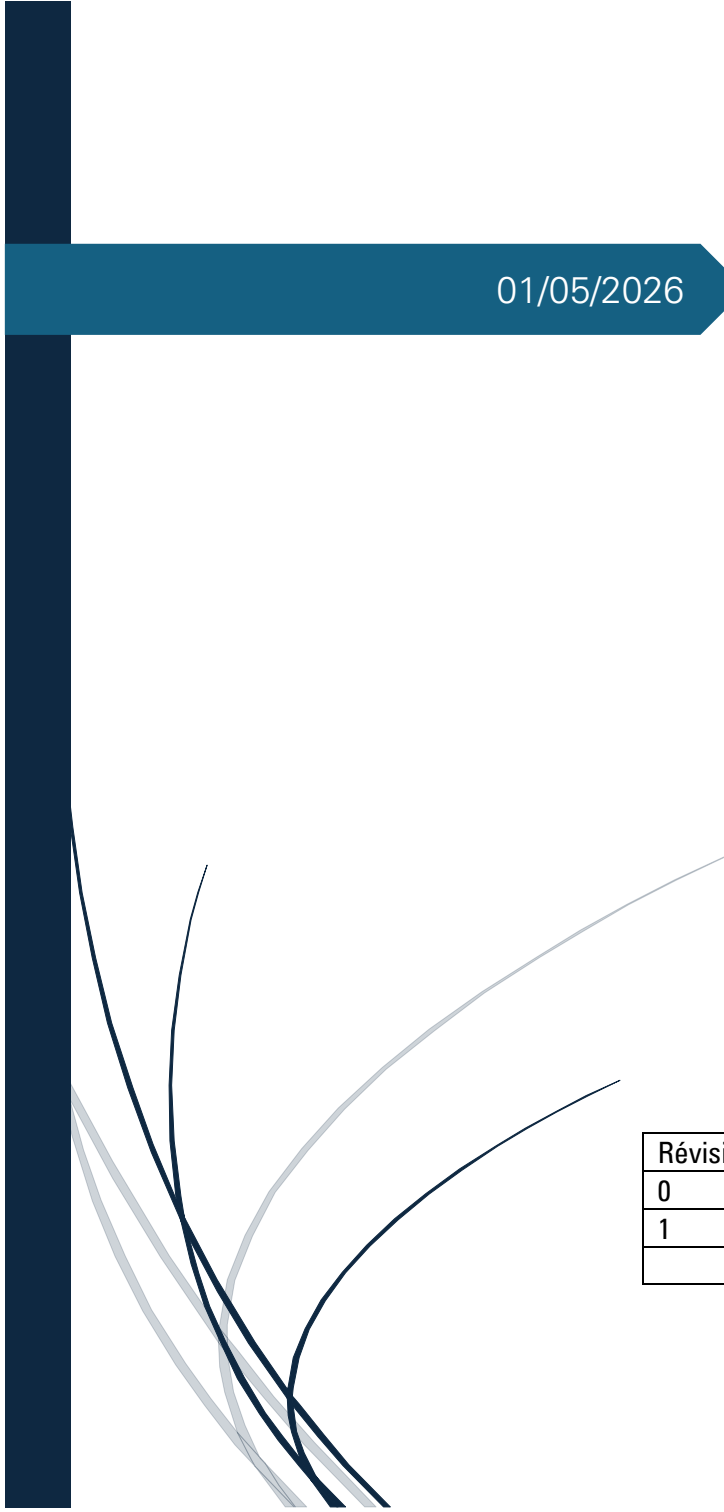




01/05/2026

Conseil d'Administration

Compte-rendu su CA du 28 mars 2026

Révision	Description	Date
0	Emission originale	23 avril 2026
1	Mise à jour après remarques	1 ^{er} mai 2026

Florent BECK
AMIS DE LA NATURE FRANCE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 Mars 2026
EN PRESENTIEL AU MUNDO ET EN VISIO DE 10H à 16H.**

Présents :

Pour le Bureau National :

Jean Michel HARP	Président	Michel JACQUOT	Environnement
Alain RITTER	Vice-président Trésorier et Formation	Jean-Marie DECKNUT	Patrimoine
Stéphanie DUVAULT-ALEXANDRE	Vice-présidente IAN France	Florent BECK	Secrétaire VISIO
Sylvain QUIQUEMPOIS	Adjoint à la formation et l'environnement.		

Pour les représentants des régions et départements :

Denise WINTZ	Bas-Rhin en VISIO	Serge SCHMITT	Moselle en VISIO
Marie-Dominique AN-DRIEUX	Bourgogne Franche Comté en VISIO	Henri ROGE	Normandie
Claudine THEOPHANE	Grand-Ouest	Yves HUET	Provence Méditerranée
Claude MULLER	Haut-Rhin	Serge TROÏSKY	Rhône-Alpes en VISIO
Patrice MANILEVE	Ile de France		

Auditeurs : Bernard DULEBA Provence Méditerranée

Excusés : Claude BERNAT (BN), Alexandre SORIA (Ile-de-France), Marc BESENSENAIT (Rhône-Alpes)

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour (vote)
2. Désignation d'un président de séance (vote)
3. Approbation du compte-rendu de CA du 23 janvier 2026 (vote)
4. Retour de la commission des conflits (information et suite à donner)
5. Suite des chèques détournés du Havre et de Fécamp en 2017 (information et conclusions)
6. Point sur la trésorerie à mi-mars (informations)
7. Nombre de membres à mi-mars (informations)
8. Point sur l'informatique (information)
9. Point sur l'assurance fédérale et la couverture (information)
10. Formation (information)
11. Environnement
 - a. Motion 1 du congrès sur le tourisme durable (information)
 - b. Point sur la tournée de tournée de Mamadou (information)
12. Bémé Toussi, principe d'une collecte nationale
13. Préparation de futures randonnées climatiques, avec comme thème proposé : « Les effets du réchauffement climatique ».

Pause déjeuner

Ordre du jour (suite)

- 14. Point sur le rachat du refuge du Corsaire (information)
- 15. Point sur présidence de la région Bourgogne Franche-Comté après la démission de Philippe SORIN (information)
- 16. Groupes de travail :
 - a. Engagements. (débat)
 - b. Dynamiser. (débat)
- 17. Mise en place d'un groupe de travail sur la mutualisation des frais de congrès (information).
- 18. Reconnaissance d'Utilité Publique :
- 19. Tour de table des régions.

Ouverture de la séance 10H

Points ODJ	Informations – Débats	Propositions - décisions
1. Approbation de l'ordre du jour.	Rajout point 19 pour complément d'information sur les AL de Châlons et Troyes.	Adopté
2. Désignation d'un président de séance	Sylvain QUIQUEMPOIS	Adopté
3. Approbation du compte-rendu de CA du 23 janvier 2026 (vote)		Adopté
4. Retour de la commission des conflits (information et suites à donner)	Jean-Michel HARP reprend l'historique des réunions de la commission des conflits, puis rapporte les conclusions de la commission : • Les conditions de forme de la procédure de l'article 17 du règlement intérieur de la Fédération ANF ont été respectées. • Les conditions de fond de l'article 4 des statuts fédéraux relatives à la prise d'une mesure d'exclusion ne sont pas établies. Le motif "fautes graves" ne précise pas la nature des fautes et les autres motifs invoqués ne revêtent pas, au regard des faits, la qualification de "motifs graves et prouvés" justifiant une exclusion Serge TROÏSKY prend la parole en lieu et place de Marc BESENENAIT.	Le CA valide les conclusions de la commission des conflits. Le président enverra aux parties le rapport de la commission des conflits. Rapport de la commission en annexe.
5. Suite des chèques détournés du Havre et de Fécamp en 2017 (information et conclusions)	Après un rappel de l'historique de cette affaire, Jean-Michel HARP et Alain RITTER informent : • Que, dorénavant, tous les règlements des AL vers la Fédération devront se faire obligatoirement par virement. • Si, malgré tout, des règlements se faisaient par chèques et que ceux-ci soient détournés, l'AL serait tenue pour responsable et devrait payer la Fédération.	Affaire classée par la justice. La ligne de créance douteuse sera supprimée des comptes.

Points ODJ	Informations – Débats	Propositions - décisions	
6. Point sur la trésorerie au 7 mars	À la suite du document transmis par Alain RITTER avec l'ordre du jour de ce CA à Montreuil, les ajustements budgétaires sont passés en revue.	Rectificatif de la trésorerie à mi-mars.	
7. Nombre de membres à mi-mars.	Catégories	A ces nombres il faut ajouter les adhésions de Thonon qui ne sont pas encore rentrées dans le système (environ 500 membres)	
	Adultes		5 080
	Jeunes		169
	Enfants (+ de 6 ans et – de 16 ans)		412
	Enfants (- de 6 ans)		83
	Total :	5 744	
8. Point sur l'informatique	Claude BERNATétant absent, ce point n’a pas été traité	Report au prochain CA.	
9. Point sur l'assurance fédérale et la couverture	Alain RITTER reprend ce point concernant les occupations temporaires.	Voir ci-dessous page 8 le détail.	
10. Formation (information)	Il reste 1 formation ARP1, 2 ARP2 et 1 ARP3 programmées à ce jour. De nouveaux formateurs en région. Formations photo et marche nordique le l'étude.		
11. Environnement	Michel JACQUOT expose quelques pistes et les suites des différentes actions. (Méga bassine, loi Duplomb, apaisement de la route des crêtes.) Faire remonter des sujets environnementaux. A : Motion 1 du congrès sur le tourisme durable : Beaucoup de choses sont faites au niveau des AL pour transformer les installations en modèle durable, il faut partager sur ce qui est fait afin de le communiquer. Inviter les AL à partager et mettre en commun leurs actions. B : Stéphanie DUVAULT-ALEXANDRE présente le diaporama de la tournée de Mamadou MBODJI.	Mieux s'investir sur le plan environnemental. Utiliser les réseaux sociaux pour faire remonter les infos des Associations Locales.	

Points ODJ	Informations -Débats	Propositions - Décisions
12. Bémé Toussi	Action pour récolter des fonds. Mise à disposition de plaquette de présentation. Appel à un élan de solidarité pour l'école Castogo. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de l'action fédérale initiée en 2003 au Togo, mais mise de côté depuis quelques années par manque de bénévoles pour poursuivre l'action.	Mise à disposition d'une plaquette de présentation.
13. Rando Climatique.	Préparation de futures randonnées climatiques, avec comme thème proposé : « Les effets du réchauffement climatique » Elles s'inscriront dans le cadre des Journée Mondiale des Amis de la Nature (Nature et Solidarité)	Les dates retenues vont du 4 au 27 septembre. Adopté à la majorité
14. Point sur le rachat du Corsaire (information)	La municipalité de Gérardmer a changé de Maire, de ce fait l'ensemble du dossier pour le rachat du refuge du Corsaire est à reprendre à zéro, après un travail de deux ans. Michel JACQUOT est en contact avec les différentes parties.	
15. Point sur la présidence Bourgogne-Franche Comté.	A la suite de la démission de Philippe SORIN, un comité régional se tiendra le 29 mars. Le Conseil d'Administration encourage les participants à cette réunion à trouver un nouveau président pour cette région.	A suivre dans les prochains mois.
16. Groupe de travail.	A : Engagement : le CA a acté la création de ce groupe de travail. Pour l'instant ce groupe manque de représentation des régions/départements pour qu'il puisse fonctionner correctement. B : Dynamiser : le groupe de travail de 6 personnes a commencé les travaux dont l'animateur est Florent BECK. C : Livret d'accueil : en cours d'élaboration dont l'animateur est Sylvain QUIQUEMPOIS.	

Points ODJ	Informations -Débats	Propositions - Décisions
17. Mise en place d'un groupe de travail pour la mutualisation des frais de congrès et un sur la fiscalité.	Jean-Michel HARP prend en charge le groupe sur la mutualisation des frais de congrès, Alain RITTER celui sur le projet fiscal.	Mutualisation des frais de congrès : 1ère réunion le 9 avril.
18. Reconnaissance d'utilité publique	Echanges sur cette reconnaissance, voir s'il n'y a pas de dossiers au niveau local. Voir dans les archives de la fédération au temps de la présidence de M-B LE-FEBVRE-DUMONT.	
19. Tour de table des régions	Toutes les régions sont présentes soit en présentiel soit en visioconférence. En ce qui concerne les deux Associations Locales de Châlons-en-Champagne et de Troyes, elles ont rejoint le département de la Moselle.	

Fin de séance à 16h15

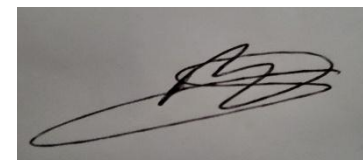
Jean-Michel HARP

Président



Florent BECK

Secrétaire



ANNEXE : MAIF - OCCUPATIONS TEMPORAIRES - 3074596R

Sont inclus dans le cadre du contrat fédéral, les risques liés à la location ou à l'occupation d'occupations temporaires dès lors que celles-ci sont réalisées dans le cadre d'activités garanties.

Toutefois, il a été mis en place une notion importante de durée :

Sont en effet concernées les **occupations de moins de 8 jours consécutifs ou non**.

Nous distinguons donc 2 situations :

- **les occupations continues et ponctuelles** (exemple : du 02/03 au 09/03 inclus soit 8 jours) => nous couvrons dans le cadre du contrat fédéral et sans surcoût, celles qui ont une durée cumulée inférieure à 8 jours (et cela, peu importe le nombre de fois dans l'année).

Toutefois, si la durée cumulée est supérieure à 8 journées (exemple : du 02/03 au 11/03), il faudra alors ajouter une cotisation supplémentaire sur l'association locale.

- **occupation discontinue mais récurrente** (exemple : l'association locale occupe la même salle tous les lundis) => nous calculons le nombre de jours que cela représente dans l'année et si le total dépasse le forfait de 8 journées, l'association locale devra également souscrire, à ses frais, un complément d'assurance.

Point important :

Un formulaire a été envoyé pour les personnes non adhérentes afin que les AL puissent enregistrer les personnes ainsi que le type d'activités qu'elles effectuent.

Ce formulaire **n'est pas figé** : les AL peuvent utiliser leur propre formulaire s'ils le souhaitent.

En revanche, il est **impératif** d'enregistrer chaque personne et **jusqu'à trois activités au maximum**.

Au-delà de ces trois activités, la personne devra **obligatoirement devenir adhérente pour pouvoir bénéficier de l'assurance**